



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

auxiliaires de vie scolaire

Question écrite n° 56343

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir lui indiquer le nombre de postes d'auxiliaire de vie scolaire qui ont été créés dans le département de Saône-et-Loire depuis la dernière rentrée scolaire et dans quelle proportion ces nouveaux postes ont pu répondre aux demandes des familles qui souhaitent scolariser leurs enfants handicapés.

Texte de la réponse

Les moyens en assistance éducative sont notifiés globalement au recteur de l'académie qui en assure la répartition, sur la base de données objectives soumises aux instances de concertation, en fonction des besoins d'accompagnement individuels et de l'ensemble des structures scolaires. Les fonctions d'auxiliaires de vie scolaire sont assurées par des aides éducateurs et des assistants d'éducation. En début d'année scolaire, les moyens consacrés aux fonctions d'auxiliaires de vie scolaire (aides éducateurs et assistants d'éducation) étaient pour l'académie de Dijon de l'ordre de 200 emplois. Pour la rentrée 2005, l'académie bénéficiera de la création de 19,5 nouveaux emplois d'assistants d'éducation, auxiliaires de vie scolaire. En ce qui concerne le département de la Saône-et-Loire, le recteur d'académie et l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, sont les mieux à même d'explicitier cette situation. La question de l'honorable parlementaire est donc transmise au recteur de l'académie de Dijon aux fins de réponse.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56343

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 680

Réponse publiée le : 5 avril 2005, page 3496